



Patrick VALOIS

4^{ème} Vice-Président chargé de
l'Environnement et de la Ruralité

Conseiller départemental du Canton
de Worhmount

Tél : 03.59.73.67.78

Madame Stéphanie BOCQUET

Présidente du Groupe Ecologiste, Europe Ecologie
Les Verts et Génération.s

HOTEL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lille, le **31 MARS 2022**

Madame la Présidente de Groupe,

Lors de la réunion du Conseil départemental des 21 et 22 mars 2022, Monsieur le Président s'est engagé à apporter une réponse écrite sur la question relative à la crise de la filière maraîchère, inscrite par Monsieur Maël GUIZIOU, au nom du Groupe EELV-Génération.s.

Vous trouverez donc ci-dessous les éléments d'information et de réponse sur ce sujet.

Pour ce qui est du contexte, La filière maraîchère a été particulièrement touchée par la tempête Eunice avec des dégâts importants en matériel, en perte de récoltes, ...

Le recensement des dégâts est en cours par les services de la DDTM en lien avec la filière et la Chambre d'Agriculture avec une expertise et des visites de terrain qui auront lieu la semaine prochaine.

Une étude des secteurs concernés par le passage de la tempête avec un état des dégâts ne relevant pas des dispositifs d'assurance, permettront de voir s'il est possible de déclencher la reconnaissance en calamité agricole et la mise en place d'un fonds d'urgence.

Si l'Etat valide la reconnaissance en calamité agricole, le **Fonds National** pourrait être abondé par les collectivités territoriales en respectant la règle des minimis. Le Département a déjà abondé ce fonds à hauteur de 40 k€ (CP du 10 décembre 2012) pour les aléas climatiques de 2012 (gel) qui avaient touché un grand nombre d'arboriculteurs.

Le Nord

Sur le volet main d'œuvre pour la réparation des serres, des appels à bénévoles ont été lancés par les associations comme le réseau des AMAP, Bio en Hauts-de-France, ... Cet appel à bénévoles pourrait être relayé par le Département.

Cette tempête fait suite à de nombreux problèmes qui touchent la profession légumière : conditions climatiques, augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, diminution de la consommation des fruits et légumes, ...

Le Département n'a pas d'aide aux investissements notifiée comme le peut la Région au titre de sa compétence économique; compétence que n'a plus le Département suite à l'application de la Loi NOTRe.

A ce jour des actions départementales sont déjà mises en place ou se poursuivront pour la filière maraîchère :

■ Volet débouchés fruits et légumes

1/ *développement de l'approvisionnement local dans les collèges et établissements médico-sociaux*

106 collèges labellisés dont 1 collège privé : 70 à 1 étoile, 33 à 2 étoiles et 3 à 3 étoiles. A noter que 4 collèges ont reçu la distinction « Bio » en plus. 19 établissements médico-sociaux (EHPAD, maisons d'enfance, établissements accueillant des personnes en situation de handicap, ...) labellisés : 10 à 1 étoile et 9 à 2 étoiles.

Cela représente un chiffre d'affaires global en produits locaux de 1,9 M€ en 2020 sur un total de plus 7,5 M€ de denrées alimentaires, soit 25,35%. **La part des fruits et légumes représente 17% soit 319 214 €.** La pandémie COVID a diminué les montants liés à la fermeture des restaurants car les chiffres 2019 étaient d'environ 2,5 M€ d'achats locaux pour environ 19 % de fruits et légumes (473 425 € et 245 T).

Un groupement de commandes sur les fruits et légumes spécifique a également été passé par le Département et la Région pour répondre aux besoins des collèges et des lycées.

2/ *aides alimentaires et accessibilité*

Le Département du Nord, dans le cadre des paniers solidaires durant les différents confinements liés au COVID, avait valorisé la filière locale fruits et légumes.

Le Département soutient également le développement du dispositif PANIERS avec Bio en Hauts-de-France qui permet surtout de sensibiliser les publics en difficulté à la consommation de fruits et légumes bio notamment par le biais d'ateliers cuisine. Une réflexion est engagée sur ce sujet pour créer des passerelles avec les DTPAS, les collèges notamment dans le cadre du suivi des Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT).

■ Accompagnement des structures

1/ *Accompagnement technique*

Le Département soutient le Pôle légumes Région Nord et l'association Bio en Hauts-de-France qui interviennent par le biais de convention pour développer l'agriculture biologique dans les exploitations maraîchères. **Dans le cadre du nouveau Plan Bio régional, l'accent sera mis sur la communication pour revaloriser la consommation des produits et sur l'appui au maintien en agriculture biologique des structures.**



2/ Volet social

Les maraîchers en difficulté peuvent être accompagnés par l'association ARCADE soutenue par le Département depuis de nombreuses années. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à la solliciter et ont représenté 10 % des nouveaux appels en 2021. La profession maraîchère interpelle très peu les services de remplacement. Ils adhèrent plutôt aux groupements d'employeurs et sont confrontés à la pénurie de main d'œuvre. Dans le cadre du travail sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA, un travail de sensibilisation à ces métiers va être mené en lien avec la DIPLÉ et les partenaires agricoles, comme cela a été abordé et rappelé lors de la table-ronde organisée par le Département au SIA sur l'emploi agricole.

3/ Volet communication

A la demande de l'interprofession légumière (Interfel) auprès du Département de les aider sur différents volets, une communication grand public avec un évènement qui se déroulera en 2022 au MIN de Lomme (attractivité des métiers), pourra être soutenue.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente de Groupe, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Patrick VALOIS
Vice-Président chargé de l'Environnement
et de la Ruralité

